



Foire aux questions : bourse aux livres 12, 13 et 14 avril 2024 au Centre Culturel de Brumath

L'entrée de la bourse aux livres est-elle payante ?

Non, l'accès est gratuit.

Faut-il payer un emplacement comme pour une brocante ?

Non, la FCPE se charge de vendre vos articles durant les 2 jours et 50% du prix de vente est retenu par la FCPE au profit des écoles de Brumath.

Puis-je vendre tout type de livre ?

Oui sauf les livres ésotériques ou à caractère pornographique.
Nous n'acceptons pas les magazines, qu'ils soient seuls ou en lots.

Acceptez-vous des CD, des DVD, des jeux de console ?

Non (depuis 2019, nous ne proposons plus d'articles multimedia).

Les mineurs ont-ils le droit de vendre des articles ?

Non, la présence d'un adulte est obligatoire lors de la dépose et de la restitution.

Puis-je fixer librement les prix des livres que je souhaite vendre ?

Oui, en gardant à l'esprit que la FCPE redistribue la moitié du montant choisi et que les ouvrages à petits prix se vendent plus facilement.

Puis-je négocier le prix des livres que je souhaite acheter ?

Non, puisqu'ils sont fixés au préalable par le vendeur, avec tact et mesure.

Est-il possible de payer par chèque ou par carte bleue ?

Non, nous acceptons uniquement le règlement en espèces.

Dois-je obligatoirement remplir la fiche vendeur moi-même ?

Oui, votre liste doit être déjà préparée afin de minimiser le temps d'attente lors du dépôt des articles le vendredi soir ou le samedi matin.

Merci d'imprimer le fichier pdf si vous souhaitez le compléter à la main.

Est-il possible de préparer ma liste vendeur sur mon ordinateur plutôt que de la remplir à la main ?

Oui, dans ce cas vous pouvez utiliser le fichier Word joint à votre numéro vendeur.

Il faut cependant veiller à conserver le formulaire dans sa forme originale.

Si j'ai déjà participé à la bourse aux livres, puis-je garder mon N° de vendeur ?

Non, pour des raisons d'organisation un nouveau numéro vous est attribué.

Comment est réparti le résultat des ventes ?

- 50% du prix de vente revient au vendeur,
- 50% du prix de vente revient à la FCPE qui le redistribue intégralement aux écoles de Brumath.

Est-ce que le dépôt des livres peut déjà se faire le vendredi ?

Oui, le dépôt des articles se fait :

- Le vendredi de 17h à 19h ou le samedi matin de 9h30 à 11h30.
- La restitution aura lieu le dimanche entre 18h et 19h.

Puis-je effectuer des achats lorsque je dépose mes articles à vendre ?

Non, la vente débute samedi à 14h pour tout le monde.

Est-ce que je peux venir chercher mes invendus avant l'horaire prévu du dimanche soir ?

Non, le calcul des bénéfices n'est réalisable qu'à la clôture de la vente. La restitution a lieu le dimanche entre 18h et 19h.

Est-ce qu'il y a une buvette ou une petite restauration ?

Non, ce n'est pas prévu.